



Réseau National
des Aménageurs

FAIRE FACE AUX VULNÉRABILITÉS ÉCOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES: QUELLES STRATÉGIES POUR LES TERRITOIRES?

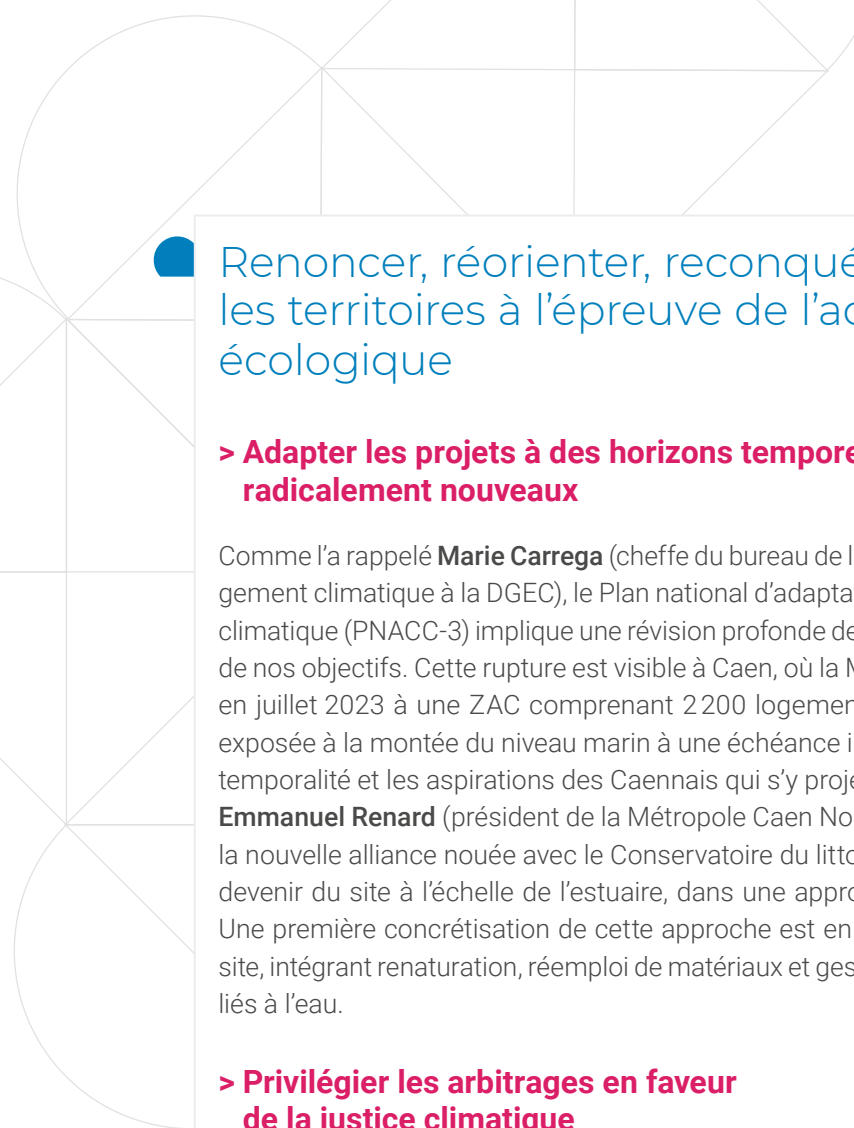
SYNTHÈSE DE LA PLÉNIÈRE DU RÉSEAU NATIONAL DES AMÉNAGEURS – 13 MAI 2025

A decorative graphic element consisting of a blue and white geometric shape, resembling a stylized 'P' or a quarter-circle with a triangle cut out.

Le 13 mai 2025, plus de 200 professionnels de l'aménagement et de représentants de collectivités se sont réunis à l'Espace Niemeyer, à Paris, à l'invitation du Réseau National des Aménageurs (RNA). Dans un contexte de changement climatique accéléré (+4 °C projetés à horizon 2100 dans l'Hexagone), de tensions sur les ressources et d'exigences renouvelées en matière de souveraineté et d'autonomie économiques, les débats de la journée ont permis d'aborder la manière dont les territoires pouvaient s'adapter à ces nouvelles vulnérabilités en repensant leur modèle de développement.

Pour explorer les réponses à cette question, deux tables rondes se sont succédé durant la matinée, l'une se demandant s'il faut renoncer pour mieux s'adapter face à la vulnérabilité écologique, et l'autre se demandant s'il est possible de réindustrialiser durablement face à la vulnérabilité économique.

Deux groupes de travail se sont tenus en parallèle dans l'après-midi, l'un sur les solutions techniques pour réduire la surchauffe et l'autre sur les outils opérationnels et partenariaux pour accompagner les territoires face aux vulnérabilités écologiques et économiques.



Renoncer, réorienter, reconquérir : les territoires à l'épreuve de l'adaptation écologique

> Adapter les projets à des horizons temporels radicalement nouveaux

Comme l'a rappelé **Marie Carrega** (cheffe du bureau de l'adaptation au changement climatique à la DGEC), le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3) implique une révision profonde de nos temporalités et de nos objectifs. Cette rupture est visible à Caen, où la Métropole a renoncé en juillet 2023 à une ZAC comprenant 2 200 logements sur la presqu'île, exposée à la montée du niveau marin à une échéance incompatible avec la temporalité et les aspirations des Caennais qui s'y projettent.

Emmanuel Renard (président de la Métropole Caen Normandie) a présenté la nouvelle alliance nouée avec le Conservatoire du littoral pour repenser le devenir du site à l'échelle de l'estuaire, dans une approche de long terme. Une première concrétisation de cette approche est en cours à l'échelle du site, intégrant renaturation, réemploi de matériaux et gestion fine des risques liés à l'eau.

> Privilégier les arbitrages en faveur de la justice climatique

À Paris, **Alice Timsit** (conseillère de Paris et membre de la mission Paris à 50 °C) a exposé les arbitrages opérés pour rendre la capitale plus résiliente face aux vagues de chaleur extrêmes. Le PLU bioclimatique, la limitation de la hauteur des constructions, les mesures de désartificialisation, la rénovation des écoles et crèches municipales, mais aussi les décalages dans le temps et l'espace d'événements d'envergure, reflètent ainsi une stratégie d'adaptation



assumée, ciblée sur les publics les plus exposés. La justice climatique devient ici un critère de priorisation des projets.

> Mobiliser autour de la transition dans les territoires ruraux

Dans le nord-ouest de l'Allier, **Brigitte Olivier** (vice-présidente de la communauté de communes du Bocage bourbonnais, en charge de l'aménagement et de la transition énergétique) a partagé une expérience de dialogue exemplaire sur le devenir de son territoire : 60 partenaires mobilisés, un diagnostic partagé, réalisé avec l'appui de l'Ademe, la mobilisation des agriculteurs qui sont aussi acteurs du paysage et de la transition, l'inscription dans le PLUi à venir, l'élaboration d'un plan d'alimentation territorial et d'un plan de paysage... Le projet de reconversion d'une friche artisanale en espace public végétalisé illustre l'intégration fine des enjeux écologiques dans un territoire qui demeure en marge des dynamiques d'aménagement classiques.

À retenir

L'adaptation passe par un changement de paradigme dans les pratiques professionnelles, une volonté politique forte, et une mobilisation collective à toutes les échelles.



Réindustrialiser sans répéter le passé : vers une souveraineté productive décarbonée

> Soutenir une réindustrialisation compatible avec les limites écologiques



Jérôme Cuny (enseignant-chercheur, consultant en redirection écologique) a introduit la séquence en questionnant les conditions d'une autonomie industrielle viable dans un monde contraint, plus de 50 ans après le choix politique d'une France post-industrielle. Il a insisté sur l'importance d'une gouvernance foncière anticipatrice, de la réhabilitation des friches et de la promotion de sites industriels « clés en main » comme leviers de relocalisation. La réhabilitation des métiers industriels dans le système scolaire, qui souffre depuis des décennies d'une image négative, sera également nécessaire. Ainsi encouragée, l'implantation de nouvelles activités en France se ferait de manière vertueuse et raisonnée.

> Appuyer les mutations à partir des ressources et des récits locaux

Cédric Haxaire (maire de Thaon-les-Vosges et vice-président de la CA d'Épinal) a décrit comment son territoire capitalise sur son histoire pour accompagner la recomposition du tissu industriel local. La transformation de la principale papeterie locale bénéficie en outre à d'autres industries : sa consommation plus vertueuse permet de mettre à disposition des ressources pour d'autres usages, comme la cellulose qui devient une composante d'un isolant biosourcé. La réutilisation des friches industrielles et la

gouvernance hybride impliquant les collectivités, les entreprises et l'État ont par ailleurs été des facteurs clés pour permettre la réussite de cette transition, qui a en outre bénéficié de l'appui du programme Territoires d'Industrie de l'ANCT, dont **Annabelle Lavergne** (directrice adjointe du programme) a présenté la genèse et l'offre de service.

> Concilier implantations industrielles majeures et équilibres territoriaux

Jean-Raphaël Nicolini (directeur Habitat-Urbanisme-Foncier de la CA du Cotentin) a présenté le territoire singulier du Cotentin, qui cumule des contraintes géographiques de presqu'île et l'accueil d'implantations industrielles majeures (Orano à La Hague, EPR de Flamanville, Naval Group) mais aussi d'activités agro-alimentaires et touristiques importantes. La gouvernance intégrée de ce territoire entre acteurs publics et privés doit ainsi permettre de gérer les enjeux multiples liés à la superposition et à l'articulation de ces usages, entre régulation foncière, tensions immobilières sur un territoire convoité par des populations diverses aux intérêts parfois divergents.

> Faire de la décarbonation un projet de territoire



Sur le site exceptionnel de Fos-Berre, présenté par **Chloé Lombard** (chargée de mission Fos-Berre, DGALN), la zone industrialo-portuaire concentre 25 % des émissions industrielles de CO₂ en France. L'enjeu de sa transformation et de sa décarbonation repose sur une feuille de route partagée, un débat public de grande ampleur et une stratégie multi-échelle (PPA, compensation écologique, maîtrise publique du foncier). 20 milliards d'euros d'investissement sont en jeu et plus de 10 000 emplois attendus.

À retenir

La réindustrialisation est étroitement liée à la transition écologique et énergétique, le souci des équilibres territoriaux, une maîtrise foncière et un débat démocratique robuste.

Charles Hazet (adjoint à la sous-directrice de l'aménagement durable, DHUP) a souligné en conclusion de la matinée la portée démocratique, écologique, spatiale et temporelle des enjeux abordés. Il a invité les professionnels de l'aménagement à penser autrement le temps (long), l'espace (contraint), les ressources (limitées) et le désir de projet (partagé), pour construire collectivement les territoires soutenable et attractifs de demain.



GT1

Guide des solutions techniques pour réduire la surchauffe urbaine

Animé par Benoît Gérardin (directeur des grands projets, Linkcity) et Anne Blondeau (directrice générale adjointe, Citallios), ce groupe de travail a réuni chercheurs, praticiens et collectivités pour partager des solutions concrètes face à l'intensification des vagues de chaleur en ville.

> Comprendre et qualifier le phénomène

Marjorie Musy (directrice de recherche, Cerema) et **Pierre Ouallet** (chargé d'études, Cerema) ont rappelé que la surchauffe urbaine ne résulte pas uniquement de l'îlot de chaleur classique, mais d'un faisceau de facteurs : densité bâtie, imperméabilisation, morphologie urbaine, faible végétation, usages et comportements sociaux. Ils ont insisté sur l'importance de documenter l'exposition d'un site et d'anticiper l'impact de choix d'aménagement sur le confort d'été, mais aussi de combiner diagnostics scientifiques et retours d'expérience pour bâtir un référentiel partagé de solutions.

Olivier Rovellotti (créateur et gérant, Natural Solutions) a mis en avant le rôle du numérique et de l'IA pour cartographier les zones à enjeux et mobiliser les données en temps réel. Son outil mobilise des technologies d'imagerie et des capteurs électroniques, satellitaires, bio-acoustiques pour collecter et géo-référencer l'ensemble du vivant afin de prendre des décisions informées. À Marseille, un comptage d'arbres exhaustif incluant hauteur, surface de canopée et épaisseur du tronc a ainsi été réalisé, afin de mettre en lumière les fortes disparités entre quartiers. Dans les quartiers sud, les plus aisés de Marseille, on trouve non seulement davantage d'arbres, mais également des essences plus diversifiées.

> Des expériences locales inspirantes, à toutes les échelles

Libourne

Pierre Ouallet (chargé d'études en environnement et aménagement, Cerema) a présenté un partenariat mené avec la ville de Libourne pour adapter cette cité patrimoniale et minérale aux effets du changement climatique. Financé en grande partie par des subventions, le programme a permis de cartographier les îlots de chaleur et les continuités écologiques, d'analyser les sols et la nappe phréatique, et de définir une stratégie de renaturation intégrée au PLU.

L'outil Sésame a guidé le choix d'essences adaptées, notamment pour un site démonstrateur : une cour d'école transformée pour passer de 100 % d'imperméabilisation à 50 % de pleine terre, accueillant une cinquantaine d'arbres contre huit initialement. Les résultats montrent un rafraîchissement tangible lors de journées chaudes (−3 à −5 °C), mais limité lors des canicules, où la végétalisation seule ne suffit pas. Cette expérience souligne à la fois le potentiel des solutions fondées sur la nature et la nécessité d'approches complémentaires, associant eau, sol, biodiversité et ventilation. Elle illustre aussi l'intérêt d'une coopération transversale entre services municipaux et partenaires, méthodologie que le Cerema entend désormais reproduire dans d'autres villes, comme Bordeaux.

Paris

Amélie Farcette (cheffe de division maîtrise d'ouvrage public, Ville de Paris), a présenté la création de la forêt urbaine de la place de Catalogne, proche de la gare Montparnasse. Définie comme un écosystème dense d'essences locales évoluant librement dans un sol continu, cette forêt se distingue d'un parc classique par une gestion plus forestière, avec un entretien minimal.

Ancien giratoire routier doté d'une fontaine hors d'usage, le site offrait une opportunité unique. Réalisé en interne pour 8 millions d'euros, le projet a nécessité la réorganisation complète des circulations, l'installation d'une clairière de 800 m² accessible et la plantation de milliers d'arbres jeunes et adultes, accompagnés d'une strate basse. L'enjeu a été de concilier préservation d'un sol continu, intégration paysagère et usages maîtrisés, tout en évitant les mésusages par une conception favorisant la transparence et la sécurité.

Au-delà du paysage ainsi renouvelé, les bénéfices sont multiples : rafraîchissement de l'air (jusqu'à −4 °C lors des simulations), stockage du carbone, biodiversité renforcée et multiplication par dix des surfaces perméables. Des mesures de suivi sur le bruit, l'air et la flore permettront d'évaluer les effets environnementaux réels de ce nouvel espace, qui illustre une manière innovante d'intégrer la forêt en plein cœur de Paris.

À l'échelle de l'ensemble de la capitale, **Florence Velin** (cheffe de projet urbain à la Direction des espaces verts et de l'environnement, Ville de Paris) a exposé la stratégie ambitieuse de la Ville pour intégrer davantage de nature en ville et répondre aux enjeux de chaleur, de gestion de l'eau et d'accessibilité aux espaces verts. Parmi les objectifs : 170 000 arbres supplémentaires, 100 hectares d'espaces publics débitumés, 30 hectares de nouveaux espaces verts, des forêts urbaines, des toitures et rues végétalisées. Ces actions s'inscrivent dans une dizaine de plans (climat, biodiversité, arbres) et dans le PLU bioclimatique, qui vise 40 % de territoire désartificialisé et 10 m² d'espaces verts publics par habitant d'ici 2050. L'approche parisienne associe préservation du patrimoine paysager (Seine, Champ-de-Mars, alignements arborés) et renforcement de la trame verte dans les quartiers déficitaires. Elle traduit une volonté de faire de la nature un patrimoine urbain intégré, au service de la résilience climatique et de la qualité de vie des habitants.

Dijon

En matière de conception urbaine, **Hadrien Terrin** (directeur de projet, Linkcity) a évoqué le projet Bruges 2 à Dijon, conçu comme une extension du centre-ville intégrant logements, maraîchage et renaturation d'un affluent de l'Ouche. La modélisation de scénarios de canicule à l'horizon 2050 a permis d'identifier des zones de surchauffe et d'adapter le plan initial : ouverture des perspectives, réduction des hauteurs, suppression de constructions en cœur d'îlot et renforcement de la végétalisation. Les résultats montrent jusqu'à 8 °C de gain en température ressentie sur l'espace public majeur du site et encore davantage dans certains îlots. Au-delà des solutions techniques, le projet illustre la nécessité d'allier des mesures de bon sens (espaces verts, ventilation naturelle, modération de la densité) et une transversalité des expertises pour concevoir des quartiers résilients.

Gare de Paris Bercy Bourgogne – Pays d'Auvergne

Antoine Guibourge (dirigeant, Studio M), a rappelé que la nature constitue une ressource millénaire d'adaptation. Face à des villes « hypermaîtrisées », il défend une approche fondée sur la diversité et la coopération. Son métier de paysagiste repose selon lui sur quatre piliers : rendre la ville agréable à vivre, respecter la biodiversité, créer des communautés durables et éduquer par le contact avec la nature. La connaissance et l'appropriation des espaces sont essentielles pour favoriser le respect et l'engagement citoyen. Pour y parvenir, la profession doit renforcer sa transversalité en intégrant des compétences complémentaires. L'expérience de la gare de Bercy a montré les bénéfices d'une approche fondée sur la nature : le site initial comportant des plantations monospécifiques encadrées de béton est devenu un jardin avec plusieurs strates végétales, favorisant l'infiltration. Davantage fréquenté du fait de son agrément, l'espace a aussi été recolonisé par les passereaux.

En travaillant aussi bien avec des maîtres d'ouvrage publics que privés, **Antoine Guibourge** plaide pour des aménagements sobres, durables et pédagogiques, qui réaffirment notre dépendance à la nature et la nécessité de protéger le sol comme un milieu vivant.

> Partager les solutions et impliquer les parties prenantes

Marjorie Musy a contribué en 2021 à des travaux pilotés par l'Ademe, qui ont débouché sur la publication d'un guide intitulé « [Rafraîchir les villes – des solutions variées](#) ». Ce guide contient des fiches synthétiques sur un grand nombre de solutions de rafraîchissement urbain à l'échelle du bâtiment, mais également des solutions plus larges.

Tanguy de Ferrières (chargé de déploiement, programme « [Plus fraîche ma ville](#) ») a présenté cet outil numérique public et gratuit d'aide à la décision pour les agents et élus dans leurs choix de solutions de rafraîchissement urbain durables, tout au long des étapes d'un projet. Le site comprend également de nombreuses ressources de l'Ademe.

À retenir

La séquence a montré que les solutions existent, mais qu'elles doivent être systématisées et adaptées à chaque contexte. Au-delà des techniques, c'est une nouvelle culture de projet qui se dessine : croiser recherche et pratique, planification et expérimentation, court terme et long terme, tout en associant largement les parties prenantes locales.

GT2

Des outils opérationnels et partenariaux pour accompagner les territoires face aux vulnérabilités écologiques et économiques

Animé par Anne Fraisse (directrice générale adjointe, Icade) et Emmanuel Weibel (directeur du développement, Crédit Mutuel Immobilier), cet atelier s'est penché sur une palette d'outils d'accompagnement des territoires confrontés à des vulnérabilités écologiques et économiques.

> Le PPA, un outil contractuel souple de partenariat entre l'État, les collectivités locales et les parties prenantes d'un territoire

Célia Moinard (responsable adjointe du bureau de l'aménagement opérationnel, DHUP) a présenté le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA). Cet outil contractuel, créé par la loi ELAN et renforcé par les lois Climat et Résilience et Industrie Verte, permet de structurer et d'accélérer des opérations complexes via une feuille de route partagée entre l'État, les collectivités et les acteurs publics ou privés. Il combine dans un cadre qui demeure souple des leviers juridiques (dérogations, GOU, appui foncier...), opérationnels (mobilisation de l'ingénierie, cofinancements, planification) et stratégiques (gouvernance multipartite, cohérence territoriale). Il répond aux priorités de sobriété foncière, de régénération urbaine, de résilience et de dynamisme économique.

Une illustration du potentiel transformateur du PPA a été exposée par **Romain Jeandrau** (responsable de projet aménagement, Saint-Etienne Métropole) : le **PPA Gier-Ondaine-Saint-Étienne Sud (GOSE)**, qui couvre trois vallées fortement marquées par l'industrialisation passée et les contraintes multiples.

Sur ce territoire fragmenté mais porteur d'atouts paysagers et d'une dynamique de projets, le PPA vise à réhabiliter les friches, renaturer les berges, développer un urbanisme favorable à la santé, revitaliser les zones d'activités économiques et requalifier l'habitat ancien. Le plan-guide, les études urbaines (ex. La Ricamarie, Le Sardon) et les opérations engagées (Grand Parc du Gier, Entrée Est métropolitaine, Terrenoire) témoignent d'une démarche intégrée, progressive et ambitieuse pour refonder l'image et les usages du territoire à l'horizon 2035.

> Le foncier économique, au croisement des enjeux de réindustrialisation et de sobriété foncière

Quant au portail France Foncier+, lancé en 2024 par la Banque des Territoires et le Cerema, représentés respectivement par **Thomas Raulet** (directeur du programme France Foncier+, groupe Caisse des Dépôts) et Nicolas Gillio (chef de la mission Economie, Transition et Territoires, groupe Caisse des Dépôts), il équipe les acteurs publics et privés dans la recherche et la valorisation du foncier économique. Avec plus de 8 300 hectares disponibles recensés, une cartographie interactive, des données fiables et des mises en relation facilitées entre territoires et entreprises, cet outil contribue à concilier réindustrialisation et sobriété foncière. Dans un contexte de concurrence internationale forte, le portail France Foncier+ sert l'attractivité de la « destination France » auprès des acteurs économiques mondiaux.

Stéphane Tartinville, chargé de mission à la Région Île-de-France, a illustré les apports de la planification régionale avec le SDRIF-Environnemental, document stratégique et opposable aux documents d'urbanisme locaux. Il a exposé les arbitrages opérés pour concilier la réindustrialisation, le ZAN et l'urgence climatique dans une région à forte pression foncière. Le SDRIF-E vise notamment à stabiliser les 14 000 hectares dédiés à l'industrie, à compenser toute perte de foncier économique en proche couronne, et à prioriser certains

usages (mobilités, énergies renouvelables, foncier industriel) tout en limitant la logistique routière et en encadrant l'implantation de data centers. Stéphane Tartinville a enfin souligné la complémentarité de cet outil avec le portail France Foncier+, avec lequel une cohérence des données a été recherchée.

À retenir

Ces outils illustrent la complémentarité entre contractualisation, stratégie foncière et planification pour accompagner les territoires face aux vulnérabilités écologiques et économiques.

Les journées du RNA sont organisées par la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), avec le soutien du CEREMA, de la SCET, d'Adéquation et d'État d'Esprit, sous la direction des membres aménageurs du comité directeur du RNA.

Chaque journée est financée par le ministère. Les journées peuvent ainsi bénéficier gratuitement à tous les publics de la filière.

👉 L'ensemble des productions du réseau notamment les actes et les supports détaillés, sont en ligne : www.reseanationalamenageurs.logement.gouv.fr

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature
Direction de l'habitat, de l'urbanisme
et des paysages

Soutenu
par

